

Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 04 avril 2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 11 avril 2022

### GESTION DES DÉCHETS - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA CAN À L'ÉTUDE RELATIVE À LA RECHERCHE D'EXUTOIRE DE COGÉNÉRATION À PARTIR DE COMBUSTIBLES SOLIDES DE RÉCUPÉRATION (CSR)

#### Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAU, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Valérie BELY-VOLLAND à Bastien MARCHIVE, Marie-Christelle BOUCHERY à Sophie BOUTRIT, Yamina BOUDAHMANI à Florence VILLES, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Anne-Sophie GUICHET à Nadia JAUZELON, Florent JARRIAULT à Alain CANTEAU, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Gérard LEFEVRE à Anne-Lydie LARRIBAU, Marcel MOINARD à Jérôme BALOGE, Corinne RIVET BONNEAU à Sophie BROSSARD, Florent SIMMONET à Cédric BOUCHET, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

#### Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Lucy MOREAU, Michel PAILLEY.

#### Titulaire absent excusé :

Alain CHAUFFIER.

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Sonia LUSSIEZ

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 11 AVRIL 2022

#### **GESTION DES DÉCHETS - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA CAN À L'ÉTUDE RELATIVE À LA RECHERCHE D'EXUTOIRE DE COGÉNÉRATION À PARTIR DE COMBUSTIBLES SOLIDES DE RÉCUPÉRATION (CSR)**

Monsieur **Dominique SIX**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Depuis 2019, un projet mutualisé de structuration d'une filière de Combustibles Solides de Récupération (CSR) issus des tout-venants pré triés de déchèteries et de refus de collectes sélectives des centres de tri de Vendée Tri et UNITRI, entre les collectivités adhérentes à l'entente intercommunale de Vendée Tri (TRIVALIS) , ainsi que celles adhérentes à la SPL UNITRI, (dont la CAN est actionnaire) a été initié.

Vu les 7° et 9° du I. de l'article L.541-1 du Code de l'environnement ;

Vu la délibération D075-COS061020 du 6 octobre 2020 du Syndicat départemental TRIVALIS, portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau ;

Les collectivités en charge de la prévention et de la gestion des déchets ménagers et assimilés ont comme objectif fixé par la loi de réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025. Dans ce cadre, la mise en décharge des déchets non dangereux valorisables est progressivement interdite ;

Les collectivités devront également assurer la valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025 et que cet objectif est atteint notamment en assurant la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés en l'état des techniques disponibles et qui résultent d'une collecte séparée ou d'une opération de tri, y compris sur des ordures ménagères résiduelles, réalisée dans une installation prévue à cet effet.

La préparation et la valorisation de Combustibles Solides de Récupération (CSR) font l'objet d'un cadre réglementaire adapté.

Considérant qu'en regard aux exigences législatives relatives à la réduction de l'enfouissement des déchets non dangereux et au développement des CSR, rappelées ci-dessus, et face à l'augmentation de la TGAP applicable aux installations de stockage, le syndicat mixte Trivalis étudie un projet qui consisterait à construire et exploiter une unité de production et de valorisation de CSR en partenariat avec d'autres collectivités.

Cette unité prendrait en charge les tout-venants de déchèteries qui ne seraient pas valorisés dans le cadre de la future REP des Produits et Matériaux de Construction et du Bâtiment (si celle-ci est opérationnelle) et les refus de tri des collectes sélectives ; deux flux qui à ce jour, sont enfouis.

Trivalis s'est dans un premier temps interrogé sur la faisabilité de ce projet et qu'il a ainsi confié, par marché public, à un prestataire, la réalisation d'une étude, de laquelle il est ressorti que le scénario le plus intéressant économiquement (afin d'optimiser la maîtrise des coûts de production et de valorisation) consiste à ce que la future unité de CSR accueille les tonnages, outre de Trivalis, de 4 collectivités du Sud Loire (membres de l'entente intercommunale sur Vendée Tri), et de 6 autres collectivités situées en Pays de la Loire et en Nouvelle Aquitaine (membres de la SPL UniTri).

Les conclusions de l'étude ont été présentées à l'ensemble des structures qui se sont montrées très intéressées par le projet.

A la suite de cette présentation, un marché\* consistant à étudier la faisabilité technique et financière de ce projet a été lancé par Trivalis au début de l'année 2021.

Les élus du COPIL ont validé le fait que chaque collectivité participe au financement du reste à payer après versement de la subvention.

La contribution financière prévisionnelle, sera calculée au prorata de la population DGF 2021 de chacune des collectivités ; ce qui représente **3 328,46 €** pour la CAN . La décomposition des coûts de prise en charge est annexée à la présente délibération.

*\* Les montants de la répartition financière (51 705 € HT) sont estimatifs et basés sur les montants :*

*- de la Tranche Ferme **119 405 € HT** ;*

*- de l'avenant n°1 **2300€ HT** ;*

*- de la subvention - **70 000 €** ;*

***Soit 51 705 € HT.***

Les demandes de remboursement des dépenses s'effectuent à l'avancement des dépenses réglées par Trivalis, au fur et à mesure de l'exécution de l'opération sous mandat, et donneront lieu concomitamment à l'émission de titres de recettes aux collectivités selon la clef de répartition définie ci-dessus.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la participation financière de la CAN à l'étude relative à la recherche d'exutoire de cogénération à partir de Combustibles Solides de Récupération (CSR),
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document s'y afférant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Dominique SIX**

**Vice-Président Délégué**